

# CHARTRE ARCO



## Préambule

Cette chartre est destinée à rappeler plusieurs points non prévus par les statuts.

Rappelons que le but de l'association est d'organiser des randonnées pédestres et culturelles. L'adhésion à l'association reste un acte volontaire ainsi que l'engagement à respecter cette chartre.

Cette chartre, remise à tous les adhérents est consultable sur notre site internet.

## Adhérent.

Nous invitons les futurs adhérents à effectuer 3 sorties afin de tester leurs capacités à la marche et d'apprécier l'esprit du groupe. Une participation financière est demandée, et, remboursée si adhésion dans la limite de trois sorties.

Prenons notre adhésion rapidement afin de randonner en toute sérénité.

## Randonnée.

### *Calendrier :*

Pensons à consulter le programme sur internet, et sollicitons les animateurs pour nous l'expliquer.

### *L'animateur :*

N'oublions pas que l'animateur, bénévole, n'a pas d'obligation de résultat mais de sécurité, et qu'il engage sa responsabilité durant toute la randonnée.

Respectons l'organisation de la randonnée : désignation serre file, animation, rythme, repos, etc.

Cherchons un remplaçant si possible et transmettons-lui l'itinéraire ainsi que certaines préconisations (sécurité ou anecdotes) si nous ne pouvons honorer notre randonnée en tant qu'animateur.

Rappelons que chaque adhérent peut devenir animateur si le président le juge apte à faire face à cette responsabilité.

### *Les participants :*

Prévoyons un équipement adapté aux conditions météorologiques et soyons autonome (eau, vivres...)

Choisissons notre randonnée en fonction de nos possibilités ou objectifs.

Soyons attentif au comportement de nos voisins et signalons ses difficultés à l'animateur.

Respectons le groupe en marchant toujours rassemblé, attendons les derniers. Ne perdons pas de vue l'animateur et attendons le, s'il ne se trouve pas en tête du groupe.

N'oublions pas de laisser notre sac à dos sur le bord du chemin et prévenons notre voisin si l'on doit s'écarter momentanément du groupe. Le serre-file nous attendra.

Nous dégageons toute responsabilité de l'association et de l'animateur si nous nous éloignons ou quittons le groupe.

Abstenons nous de tout comportement irrespectueux ou agressif envers quiconque.

Partageons les espaces naturels avec les autres activités sportives ainsi qu'avec les autres usagers.

Respectons le tracé des sentiers, n'utilisons pas de raccourcis, évitons l'érosion du sol.

Protégeons la faune, la flore surtout dans les espaces sensibles, évitons le piétinement des espèces et n'arrachons ni fleurs, ni bourgeons, ni pousses.

N'abimons pas les cultures.

Ne laissons aucune trace de notre passage (déchets) et fermons derrière nous barrières et clôtures.

Pensons à la sérénité de la nature et maîtrisons nos animaux (chiens).

### *Les invités :*

Nous pouvons inviter occasionnellement un ou deux amis pour une randonnée et les incitons à respecter notre chartre. Leur assurance privée sera sollicitée si nécessaire.

## **Sécurité.**

### ***Sécurité routière***

Engageons-nous à respecter les consignes de l'animateur, en groupe, marchons sur le bord droit de la chaussée ou exceptionnellement à gauche en file indienne. Empruntons les passages protégés ou traversons en ligne.

Utilisons le gilet de sécurité sur les itinéraires (animateur et serre-file).

### ***Covoiturage***

Privilégions le covoiturage, ce dernier se réalise sur la base du volontariat par souci économique et écologique.

### ***Accident***

Appelons les secours en cas d'accident grave, et avertissons un proche de la personne blessée (l'animateur peut interrompre la randonnée). De ce fait, pensons à mettre dans notre sac les coordonnées de la personne à prévenir.

## **Séjour.**

Respectons les dates limites d'inscription et de versement d'acompte pour tout week-end ou séjour. Un nombre insuffisant de participants peut entraîner l'annulation du projet.

Nous pouvons être amenés à nous désister. Dans ce cas les acomptes ou prix du séjour ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du CA.

## **Communication**

Privilégions les courriels et la consultation du site Internet de l'association.

### ***Diffusion des photos***

Nous autorisons la diffusion de photographies prises dans le cadre de l'activité de l'association à des fins de représentation. Le cas échéant signifions notre refus (loi du droit à l'image).

## **Fonctionnement des instances**

Soyons présents lors de l'Assemblée Général. Le Président et le Trésorier présentent le bilan moral et financier de l'année écoulée. Prenons également connaissance des futurs projets.

Cette charte a été approuvée par le conseil d'administration le jeudi 8 novembre 2018.